

"La pêche est très encadrée, elle subit 850 règlements européens"

À quelques jours de l'élection européenne, Gérard Romiti, le président du comité national des pêcheurs a évoqué les enjeux du scrutin sur la profession. La politique commune des pêches mise en place ces trente dernières années a fait évoluer les pratiques pour préserver les ressources. "On ne pêche que ce que la nature reproduit. Pour la Méditerranée, dont la Corse, cela concerne le thon rouge et l'espadon. Il faut des licences spéciales de pêche (AEP) qui sont allouées aux professionnels qui ont fait des déclarations de capture antérieures aux 5 dernières années". La gestion de la pêche côté atlantique, Manche et mer du Nord est, quant à elle, encadrée par des quotas établis suite à des rapports scientifiques. Ces quotas sont alors redistribués aux États membres côtiers.

Des contraintes pour gérer la ressource

"Au départ, cette politique commune de la pêche était vue comme un danger alors que cette vision européenne permet une gestion globale maîtrisée. Il faut parvenir à englober la rive sud car on ne peut pas imposer aux États membres une gestion draconienne de la ressource alors que jusqu'au Bosphore on pratique la surpêche". Les bateaux européens de plus de 12 mètres habilités à cette

pêche spécifique sont tous équipés de balises et sont suivis.

Contraintes, obligations de respecter les quotas, autant d'éléments qui confirment que la réglementation a changé le métier. Et le premier point souligné est la traçabilité. Pour Gérard Romiti, "la Corse a besoin de 20 tonnes supplémentaires pour des pêcheurs qui n'ont pas l'autorisation de pêche. Car aujourd'hui, si l'un d'entre eux prend un thon dans son filet, il ne peut pas le débarquer. Il est obligé de le relâcher et ce, même s'il est mort".

Contourner cette réglementation, c'est risquer l'amende mais aussi encourager le marché parallèle. Une réalité que ne conteste pas le président du comité national des pêcheurs qui rappelle les règles: "Des que le poisson est pris, il doit être signalé dans les heures qui suivent au Cross qui prévient la DDTM qui fait alors un constat de débarquement avec le nom d'un port. Le poisson est bagné on sait qui, où et à quelle heure il a été pêché". Exemple d'un des "excès" de la réglementation européenne. La contournement c'est risquer de devenir un bateau "yoyo", à savoir ceux qui pratiquent le braconnage.

"Mais grâce à ces contrôles, en dix ans on est parvenu à la reconstitution du stock de thon à 70%. Les voyants sont au vert et cette année on a ob-



Les pêcheurs insulaires réclament une spécificité pêche corse, "car nous sommes une pêche familiale". / ARCHIVES PIERRE-ANTOINE FOURNIE

tenu 20% supplémentaires de quota".

"Sans cette dérogation, jamais on ne rentrera dans le moule européen"

Ainsi, la réglementation européenne se traduit par une obligation qui s'applique à tous les bateaux : la déclaration de prises toutes quantités confondues. Les moins de 12 mètres fournissent une déclaration papier. Pour les

autres, cela passe par le net.

"La pêche subit 850 règlements européens. Cela devient très compliqué pour les jeunes de s'installer. Ils doivent devenir presque des ingénieurs de la mer qui savent aussi être des gestionnaires et tenir des comptes. Même pour un seul poisson pêché, ils sont contraints de le déclarer car c'est leur fonds de commerce. Un bateau de pêche c'est une PME. Et si on a obtenu très peu de quotas de thon rouge, c'est parce

qu'il y a dix ans on n'avait pas assez déclaré les prises".

Ce qui manque aujourd'hui aux pêcheurs insulaires, c'est la reconnaissance de leur particularité. "Nous devons obtenir une spécificité pêche corse car nous sommes une pêche familiale. Il reste seulement six chalutiers".

Jusqu'à présent, l'île ne dispose pas d'une organisation de producteurs mais elle serait en cours de création avec la région Paca. Pour Gérard

Romiti cela s'explique car "dans la vision européenne, ils n'ont pas réalisé que la Corse n'avait pas de marché de gros, ni de criée, c'est surtout une vente locale et saisonnière".

Selon le président du comité national, sans cette dérogation, jamais on ne rentrera dans le moule européen. L'espoir que la nouvelle Europe la prendra en compte car la pêche insulaire corse a un avenir".

JULIE QUILICI-ORLANDI